

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 27 octobre 2022 17 h

Séance tenue le jeudi 27 octobre 2022 salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

PRÉSENCES:

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, à titre de représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Laurence Parent, M. Jocelyn Pauzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier et M. Alain Vaillancourt.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION :

Mme Paola Hawa.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION :

Mme Maja Vodanovic.

AUTRES PRÉSENCES:

Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et demande une minute de recueillement.

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente d'assemblée rappelle que la campagne Centraide est en cours et qu'elle a accepté avec la présidente du conseil municipal, Mme Martine Musau Muele, d'y contribuer. Elle invite les membres du conseil d'agglomération à se joindre à elles en faisant un don, soit en optant pour un versement unique ou par les retenues à la source, et les informe qu'ils ont jusqu'au 4 novembre prochain pour s'inscrire à cet effet.

Puis, la présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et débute les travaux du conseil.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

À 17 h 03, la présidente d'assemblée fait la lecture de deux questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Cédric Giraldeau	Élu-e responsable (M. Jocelyn Pauzé)	J'aimerais, en tant que parents d'enfants 0-5, savoir pourquoi il n'y a aucune installations (ouvertes et LIBRES, selon les heures d'ouverture) intérieure où l'on peut aller avec nos jeunes enfants pour s'amuser lorsque la météo ne permet pas de fréquenter les parcs. Merci
Sonja Susnjar	Mme Nancy Blanchet	On Monday, at the city of Montreal council meeting, you told me you could not say how many residential units will be constructed within a one-mile radius of the LaSalle train station because that would be determined in the course of the current consultation of the citizens. The process included a structured meeting with the AECOM firm and an online poll with multiple choice type questions on certain aspects of the development. I answered the poll but did not see any questions about density or number of units. People who attended the in-person meeting on March 22nd told me this was not one of the topics up for discussion. Where are you getting information on what the citizens want on this issue?

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 06. Elle remercie les personnes qui ont soumis des questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 17 h 07, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 08.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par	M. Alex Norris
appuyé par	Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération 27 octobre 2022, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.	
03.01	

CG22 0595

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 septembre 2022

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 septembre 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 13 octobre 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.		
03.02		

4 - Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 30 septembre 2022.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1er au 30 septembre 2022.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 30 septembre 2022.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.	

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG22 0596

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport de miannée 2022 - Commentaires et recommandations », en vertu de l'article 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport de mi-année 2022 - Commentaires et recommandations », en vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

06.01	
7 - Dép	pôt
La prés	sidente d'assemblée appelle le point « Dépôt ».
7.01	Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution CG18 0616, adoptée lors de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018.
CG22	
intitulé	de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil é « Conciliation famille-travail des élu.es : Proposition de modifications au Règlement sur le nent des membres du conseil municipal (02-039) »
Commi	te-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la ission de la présidence du conseil intitulé « Conciliation famille-travail des élu.es : Proposition de ations au Règlement sur le traitement des membres du conseil municipal (02-039) », et le conseil nd acte.
07.02 12	29514029

CG22 0598

Dépôt du rapport intitulé « Rapport synthèse de la décennie 2011-2020 de la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020 - La prise en mains progressive par Montréal de sa gestion de l'eau »

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport-synthèse de la décennie 2011-2020 de la Stratégie montréalaise de l'eau intitulé « 2011-2020, la prise en mains progressive par Montréal de sa gestion de l'eau », et le conseil en prend acte.

07.03 1228020001			

CG22 0599

07.04 1226116002

Dépôt du rapport d'événement sur la période de l'état d'urgence du 21 décembre 2021 au 19 mai 2022 dans le cadre de la pandémie COVID-19, conformément à l'article 52 de la Loi sur la sécurité

Le porte-parole de l'assemblée, M. Alex Norris, dépose le Rapport détaillé sur l'état d'urgence local déclaré pour l'agglomération de Montréal dans le cadre de la pandémie COVID-19 (rapport d'événement), sur la période de l'état d'urgence du 21 décembre 2021 au 19 mai 2022, conformément à l'article 52 de la *Loi sur la sécurité civile*, et le conseil en prend acte.

CG22 0600	
Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2022 en agglomération et l'état des revenus et des charges réels global avec le 31 août 2021	
Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose la projection d date du 31 août 2022 - Volet agglomération ainsi que l'état des rever au 31 août 2022 comparé avec le 31 août 2021, et le conseil en prend	nus et des charges réels de la Ville
Un débat s'engage.	
07.05 1226254003	
11 - Dépôt de pétitions	
La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».	
Aucune pétition n'est déposée.	
À 17 h 16,	
Il est proposé par M. Alex Norris	
appuyé par Mme Dominique Ollivier	
Et résolu :	
de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.	
Adopté à l'unanimité.	

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la fourniture et l'entretien des licences de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal et du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2025, pour une somme maximale de 27 975 413,10 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagiques pour le compte des organismes publics / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 4 956 900 \$, à compter de 2023 et un ajustement récurrent de la base budgétaire 6 023 000 \$, à compter de 2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 septembre 2022 par sa résolution CE22 1550;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre de gré à gré avec Microsoft Canada inc. par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la fourniture et l'entretien des licences de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2025, pour une somme maximale de 27 975 413,10 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 2- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 4 956 900 \$ à compter de 2023 et un ajustement récurrent de la base budgétaire de 6 023 000 \$ à compter de 2024;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.01 1229563004	

CG22 0602

Approuver la version modifiée de l'addenda No 8 au contrat avec ESIT Canada Services aux Entreprises Cie se rapportant à la maintenance, l'entretien et le support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface SAC (CG22 0304), afin de corriger le montant indiqué à l'article 2.3 pour le nouveau montant de 35 271 500,19 \$, excluant toutes les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1617;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la version modifiée de l'addenda no 8 au contrat conclu avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie se rapportant à la maintenance, l'entretien et le support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface SAC (CG22 0304), afin de corriger le montant indiqué à l'article 2.3 pour le nouveau montant 35 271 500,19 \$, excluant toutes les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.	
20.02 1215035008	

Accorder un contrat de gré à gré à Groupe Aquacion inc. pour la fourniture et l'installation d'un analyseur en continu de l'activité de l'enzyme β -glucuronidase dans l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.- Marcotte - Dépense totale 176 049,72 β , taxes incluses - Avis d'intention DEEU-22-003

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1615;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Groupe Aquacion inc. pour la fourniture et l'installation d'un analyseur en continu de l'activité de l'enzyme β-glucuronidase dans l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 176 049,72 \$, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention DEEU-22-003;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.03 1227482027		

CG22 0604

Accorder un contrat à La Boutique du Plongeur (Triton) Itée, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 491 582,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19405 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1605;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, La Boutique du Plongeur (Triton) Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 491 582,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19405 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.04 1229627001		

Exercer la deuxième option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 255 541,69 \$, taxes et contingences incluses, pour le lot 1 et de 182 177,80 \$, taxes et contingences incluses, pour le lot 2, pour le service d'entretien d'équipements de transport vertical, dans le cadre des contrats accordés à Ascenseurs Innovatec inc. (CG18 0417 et CG21 0556), majorant ainsi le montant total du contrat pour le lot 1 de 846 116,06 \$ à 1 068 326,22 \$, taxes incluses et du contrat pour le lot 2 de 836 780,59 \$ à 995 196,07 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1603;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation pour une période de 12 mois, à compter du 1er janvier 2023 et autoriser une dépense additionnelle de 222 210,16 \$, taxes incluses, pour le lot 1 et de 158 415,48 \$, taxes incluses, pour le lot 2, pour le service d'entretien d'équipements de transport vertical, dans le cadre des contrats accordés à Ascenseurs Innovatec inc. (CG18 0417 et CG21 0556), majorant ainsi le montant total du contrat pour le lot 1 de 846 116,06 \$ à 1 068 326,22 \$, taxes incluses et majorant ainsi le montant total du contrat pour le lot 2 de 836 780,59 \$ à 995 196,07 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 57 093,84 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences (lot 1 : 33 331,52 \$ et lot 2 : 23 762,32 \$);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

·	
20.05 1227157010	
À 17 h 17,	
Il est proposé par	M. Alex Norris
appuyé par	Mme Dominique Ollivier
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimi	té.

CG22 0606

Conclure une entente-cadre avec Solutions Supérieures S.E.C. pour la fourniture, sur demande, de produits sanitaires (lot 1), pour une durée de 12 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : lot 1 - 1 045 493,24 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 22-19428 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1598;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre avec Solutions Supérieures S.E.C., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, d'une durée approximative de 12 mois avec une option de prolongation de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des produits sanitaires pour la Ville de Montréal, pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19428;

Firme Lot Montant (taxes incluses)
Solutions Supérieures S.E.C. Lot 1 909 124,56 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 136 368,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Solutions Supérieures S.E.C.;
- 4- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers requérants et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
20.06 1229107004		

CG22 0607

Exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle 103 354 \$, taxes incluses, pour l'entretien et la réparation des ascenseurs, nacelles et monte charges de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Ascenseurs Innovatec inc. (CG19 0360), majorant ainsi le montant total du contrat de 201 818,50 \$ à 305 172,50 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1616;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 103 354 \$, taxes incluses, pour l'entretien et la réparation des ascenseurs, nacelles et monte charges de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Ascenseurs Innovatec inc, (CG19 0360), majorant ainsi le montant total du contrat de 201 818,50 \$ à 305 172,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 18 347,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.07 1227482029		

Accorder un contrat à Baulne inc. pour un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour 21 bâtiments de la Ville de Montréal faisant partie du lot 4, pour une période de 32 mois, soit du 1^{er} novembre 2022 au 30 juin 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 1 695 810,31 \$, taxes incluses (contrat : 1 541 645,74 \$ + contingences : 154 164,57 \$) - Appel d'offres public 22-19376 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1608;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Baulne inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 541 645,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19376;
- 2- d'autoriser une dépense de 154 164,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Baulne inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.08 1227157014		

CG22 0609

Accorder un contrat à 9213-7926 Québec inc. / Olivier Hyundai pour l'acquisition de véhicules hybrides pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Dépense totale de 1 289 117,52 \$, taxes incluses (contrat : 1 120 971, 76 \$ + contingences : 168 145,76 \$) - Appel d'offres public 22-19514 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1606;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, 9213-7926 Québec inc. / Olivier Hyundai, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de véhicules hybrides pour le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 120 971,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19514;
- 2- d'autoriser une dépense de 168 145,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de 9213-7926 Québec inc. / Olivier Hyundai;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.09 1225382034		

Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc. pour l'acquisition de camions châssis-cabine 4X4 pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 172 683,03 \$, taxes incluses (contrat : 156 984,57 \$ + contingences : 15 698,46 \$) - Appel d'offres public 22-19381 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1607;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Jacques Olivier Ford inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de camions châssis-cabine 4X4 pour le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 156 984,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19381;
- 2- d'autoriser une dépense de 15 698,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.10 1225382030	
À 17 h 18,	
Il est proposé par M. Alex	Norris
appuyé par Mme Do	ominique Ollivier
Et résolu :	
de réunir, pour fins d'étude,	les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.	

CG22 0611

Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc. pour l'acquisition de véhicules électriques et hybrides (lot 7) pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Dépense totale de 167 775,55 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19444 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1602;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Jacques Olivier Ford inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de véhicules électriques pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale indiquée en regard du lot 7, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19444;

<u>Firme</u> <u>Article</u> <u>Montant</u> (taxes incluses)
Jacques Olivier Ford inc. Lot 7 145 891,78 \$

2- d'autoriser une dépense de 21 883,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.11 1225382033

CG22 0612

Accorder un contrat à Iron Mountain Canada Operations ULC, pour la fourniture des services de transport et l'entreposage d'éléments de sauvegarde TI (voûte physique), pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027, avec deux options de prolongation d'une année chacune, pour une somme maximale de 315 156,22 \$, taxes incluses (contrat : 274 048,89 \$ + variation de quantités : 41 107,33 \$) - Appel d'offres public 22-19445 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1619;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu:

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Iron Mountain Canada Operations ULC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture des services de transport et l'entreposage d'éléments de sauvegarde TI (voûte physique), pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027, avec deux options de prolongation d'une année chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 274 048,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19445;
- 2- d'autoriser une dépense de 41 107,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Iron Mountain Canada Operations ULC;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.12 1229396005	

CG22 0613

Accorder un contrat à Drumco energie inc. pour la fourniture de deux génératrices incluant les équipements connexes requis pour sa mise en service, pour une somme maximale de 562 621,25 \$, taxes incluses (contrat : 489 235,87 \$ + contingences : 73 385,38 \$) - Appel d'offres public 22-19472 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1609;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

- 1- d'accorder Drumco énergie inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux génératrices incluant les équipements connexes requis pour sa mise en service, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 489 235,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19472;
- 2- d'autoriser une dépense de 73 385,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Drumco énergie inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.13 1228141004		

Accorder un contrat à Les systèmes d'information Héra Évolution inc. pour la fourniture de services techniques et de maintenance sur les systèmes CA - Integrated Data Management System (IDMS), pour une période de 60 mois, pour une somme maximale de 899 679,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19494 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1620;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu:

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les systèmes d'information Héra Évolution inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services techniques et de maintenance sur les systèmes CA Integrated Data Management System (IDMS), pour une durée de 60 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 899 679,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19494;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Les systèmes d'information Héra Évolution inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.14 1225942001	

CG22 0615

Accorder un contrat à Novipro inc. pour l'acquisition des licences et le renouvellement du support des logiciels Domino/Lotus Notes, pour une période de deux ans, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 944 832,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19425 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1621;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

- 1- d'accorder à Novipro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition des licences et le renouvellement du support des logiciels Domino/Lotus Notes, pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 944 832,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19425;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Novipro inc.;

3-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.1	15 1229563005
	
À 1	7 h 20,
II e	st proposé par M. Alex Norris
	appuyé par Mme Dominique Ollivier
Etı	résolu :
de	réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.19 de l'ordre du jour.
Add	opté à l'unanimité.
	
CG	22 0616
Tra CG log	toriser la cession de l'entente entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman International ading inc. (CG09 0285 puis modifiée en vertu des résolutions CG13 0121, CG13 0455, at 7 0236, CG18 0224, CG19 0013 et CG19 0575) à Peraton International LLC, pour l'entretien des piciels du système de répartition assistée par ordinateur du Service de police de la Ville de entréal
Vu	la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1622;
II e	st proposé par M. Alex Norris
	appuyé par Mme Dominique Ollivier
Etı	résolu :
Tra CG	utoriser la cession de l'entente entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman International ading inc. (CG09 0285 puis modifiée en vertu des résolutions CG13 0121, CG13 0455, CG17 0236, is 18 0224, CG19 0013 et CG19 0575) à Peraton International LLC, pour l'entretien des logiciels du stème de répartition assistée par ordinateur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Adopté à l'unanimité.

20.16 1220206001

CG22 0617

Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture d'imprimantes et multifonctions, pour une durée de 32 mois et 15 jours, soit du 1^{er} novembre 2022 au 15 août 2025, pour une somme maximale de 3 877 085,01 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1624;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, pour une durée de 32 mois et 15 jours, soit du 1^{er} novembre 2022 au 15 août 2025, par laquelle le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) adhère au regroupement d'achats pour la fourniture d'imprimantes et multifonctions, pour une somme maximale de 3 877 085,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), le contrat à cette fin, conformément à leur contrat portant le numéro 2022-8065-50, en date du 16 août 2022;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des Services corporatifs et des Villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.	
20.17 1229563003	

CG22 0618

Accorder un contrat à Produit Énergétiques GAL., pour la location d'équipement pour le lot 0178 « Chauffage temporaire » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 299 394,90 \$, taxes incluses (contrat : 249 495,75 \$, taxes incluses + contingences : 49 899,15 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15753 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1623;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire l'entreprise Produit Énergétiques GAL., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la location d'équipement pour le lot 0178 « Chauffage temporaire », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 249 495,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15753;
- 2- d'autoriser une dépense de 49 899,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Produits Énergétiques GAL;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.18 1229057006	

Exercer la deuxième option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle approximative de 102 453,71 \$, taxes incluses, pour la prestation de services d'impression, d'insertion, d'expédition, de fournitures de papeterie et d'enveloppes pour le Service des ressources humaines, pour une période de 12 mois, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, dans le cadre du contrat accordé à 9248-5523 Québec inc. (DXP Postexperts) (CE18 1440 et CE21 1523), majorant ainsi le montant total du contrat de 409 814,84 \$ à 512 268,55 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1614;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle approximative de 102 453,71 \$, taxes incluses, pour la prestation de services d'impression, d'insertion, d'expédition, de fournitures de papeterie et d'enveloppes pour le Service des ressources humaines pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, dans le cadre du contrat accordé à 9248-5523 Québec inc. (DXP Postexperts) (CE 18 1440), majorant ainsi le montant total du contrat de 409 814,84 \$ à 512 268,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.19 1222942001		

CG22 0620

Accorder des contrats à Bell Canada, Vidéotron Itée, Telus, Hydro-Québec, fournisseurs uniques, pour rembourser des frais liés aux travaux que ces derniers devront réaliser dans le cadre du contrat 459210, pour des travaux de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance, de la Côte-des-Neiges et de ses abords dans le cadre du contrat accordé à Eurovia Québec Grands Projets inc. (CG21 0141) - Dépense totale de 1 198 927,02 \$, taxes incluses, provenant du budget des incidences autorisées

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1626;

Il est proposé par Mme Dominique Ollivier

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada pour la réalisation de travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet Remembrance/Côte-des-Neiges pour une somme maximale de 361 739,19 \$, taxes incluses;
- 2- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Itée pour la réalisation de travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet Remembrance/Côte-des-Neiges pour une somme maximale de 482 672,16 \$, taxes incluses;
- 3- d'accorder un contrat de gré à gré à Telus pour la réalisation de travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet Remembrance/Côte-des-Neiges pour une somme maximale de 119 986,81 \$, taxes incluses;
- 4- d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour la réalisation de travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet Remembrance/Côte-des-Neiges pour une somme maximale de 234 528,86 \$, taxes incluses;

- 5- d'autoriser le responsable du projet à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.20 1227231074		

À 17 h 22,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.24 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0621

Accorder un contrat à Procova inc. pour l'exécution des travaux de rénovation des stations de pompage des Cèdres-en-haut et des Cèdres-en-bas, situées dans le parc du Mont-Royal, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 158 285,74 \$, taxes incluses (contrat : 910 602 \$ + contingences : 182 120,40 \$ + incidences : 65 563,34 \$) - Appel d'offres public IMM-15698 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1625;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation des stations de pompage Des Cèdres-en-haut et Des Cèdres-en-bas, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 910 602 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15839;
- 2- d'autoriser une dépense de 182 120,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 65 563,34 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.21 1225374001		

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour des travaux de remplacement de la conduite d'eau du réseau principal de 900 mm de diamètre en fonte grise traversant le parc d'Argenson, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 078 841,33 \$, taxes incluses (contrat : 798 731,33 \$ + contingences : 123 109 \$ + incidences : 157 001 \$) - Appel d'offres public 10398 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1629;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu:

- 1- d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de la conduite d'eau du réseau principal de 900 mm de diamètre en fonte grise traversant le parc d'Argenson dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 078 841,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10398;
- 2- d'autoriser un montant de 123 109 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser un montant de 157 001 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Cogenex inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.22 1227788001		

CG22 0623

Exercer l'option de renouvellement et autoriser une dépense additionnelle de 173 842,20 \$, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CG21 0454), majorant ainsi le montant total du contrat de 173 842,20 \$ à 347 684,40 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1631;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement et d'autoriser une dépense additionnelle de 144 868,50 \$, taxes incluses, pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CG21 0454), majorant ainsi le montant total du contrat de 173 842,20 \$ à 347 684,40 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 973,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.23 1227737002	

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à TotalMed Solutions Santé inc., pour la fourniture de services à titre de médecin-conseil et à titre de médecin désigné, pour une période maximale de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 356 135,06 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1632;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à TotalMed Solution Santé inc. pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal, pour une période maximale de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 356 135,06 \$, taxes incluses, ou jusqu'à épuisement des fonds prévus;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction santé et mieux-être à signer le projet de convention de services professionnels à cet effet;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.24 1228548001		

CG22 0625

Résilier, d'un commun accord, le contrat accordé à Aecom Consultants inc. d'une valeur totale de 479 936,20 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'un suivi ichtyologique des effets de la mise en service de l'unité de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1640;

Il est proposé par Mme Dominique Ollivier

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de résilier, d'un commun accord, le contrat accordé à Aecom Consultants inc., pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'un suivi ichtyologique des effets de la mise en service de l'unité de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, d'une valeur maximale de 479 936,20 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 17-15919.

Adopté à l'unanimité.		
20.25 1227482030		

À 17 h 23,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0626

Conclure deux ententes-cadres pour les services professionnels en économie de la construction, pour une période de cinq ans : LOT 1 avec GLT+ inc. pour un montant de 2 328 721,64 \$, taxes incluses (contrat : 2 024 975,34 \$ + contingences : 303 746,30 \$); LOT 2 avec Consultants Legico-CHP inc. pour un montant de 2 506 653,76 \$, taxes incluses (contrat : 2 179 698,92 \$ + contingences : 326 954,84 \$), dans le cadre de l'appel d'offres public 22-19440 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1636;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de conclure deux ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des articles, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en économie de la construction pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une durée de cinq ans, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19440;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	Montant (taxes incluses)
GLT+ inc.	Lot 1 - Projets de Sécurité publique – Projets industriels - Transition écologique – Projets corporatifs	2 024 975,34 \$
Consultants Legico-CHP inc.	Lot 2 - Projets d'Espace pour la vie – Programmes de projets – Projets de maintien d'actifs	2 179 698,92 \$

- 2- d'autoriser une dépense totale de 630 701,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (Lot 1 : 303 746,30 \$ et Lot 2 : 326 954,84 \$);
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de GLT+ inc. et Consultants Legico-CHP inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.26 1229718001		

Exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1366437 conclue avec Genipro (STNH) inc. (CG19 0292), pour une période de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets dans la Division des projets de Sécurité publique (SIM, Lot 2) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, sans dépense supplémentaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1637;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1366437, d'une durée de 12 mois, pour les services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre du contrat accordé à Genipro (STNH) inc. (CG19 0292), sans dépense supplémentaire;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Genipro (STNH) inc.

Adopté à l'unanimité.		
20.27 1228304002		

CG22 0628

Exercer l'option de prolongation des ententes-cadres 1366477 et 1366486 conclues avec CIMA+ s.e.n.c (CG19 0293), pour une période de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets dans la Division des projets de Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lots 1 et 3) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, sans dépense supplémentaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1638;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

- 1- d'exercer l'option de prolongation des ententes-cadres 1366477 et 1366486 d'une durée de 12 mois, pour les services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre du contrat accordé à Cima+ s.e.n.c. (CG19 0293), sans dépense supplémentaire;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de CIMA+ s.e.n.c.

Adopté à l'unanimité.	
20.28 1228304001	

Exercer l'option de renouvellement de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les ententescadres de services professionnels conclues avec FNX-INNOV inc., Groupe ABS inc. et GBi Experts-conseils inc. pour le contrat # 19-17692 (CG19 0431), afin de réaliser la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées / Autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à renouveler les contrats pour un maximum d'une autre période de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme du premier renouvellement de 12 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1639;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de renouvellement, pour une période de 12 mois, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres conclues avec FNX-INNOV inc., Groupe ABS inc. et GBI Expertsconseils inc., tel que prévu au contrat 19-17692 (CG19 0431), afin de poursuivre les mandats de surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à renouveler les contrats pour un maximum d'une autre période de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées au terme de la première période de renouvellement.

Adopté à l'unanimité.		
20.29 1227231078		

CG22 0630

Exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense estimée de 850 860,28 \$, taxes et variation de quantités incluses, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Lifeworks (Canada) ltd. (auparavant Morneau Shepell Itée) (CG18 0616), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 2 913 397,01 \$ à 3 764 257,29 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1635;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 739 878,50 \$, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels externes requis au Programme d'aide aux employés, pour une période de douze mois, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, dans le cadre du contrat accordé à Lifeworks (Canada) ltd. (auparavant Morneau Shepell Itée) (CG18 0616), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 913 397,01 \$ à 3 764 257,29 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 110 981,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler (utilisateur-payeur).

Adopté à l'unanimité.		
20.30 1228045002		

À 17 h 25,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

CG22 0631

Adopté à l'unanimité.

Autoriser l'entente entre la Sûreté du Québec (SQ) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la contribution financière à l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE) pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2025 / Autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 2 309 800 \$ de la SQ / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2022 de 79 326 \$ ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de deux postes policiers pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2025, de trois postes policiers pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025 et d'un poste policier pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 mars 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1643;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

- 1- d'autoriser l'entente entre la Sûreté du Québec et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour sa participation à l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE) pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2025;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 2 309 800 \$ et d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2022 de 79 326 \$ ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes selon les informations inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de deux postes policiers pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2025, de trois postes policiers pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025 et d'un poste policier pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 mars 2025;
- 4- d'autoriser la directrice par intérim du SPVM à signer l'entente de versement de la contribution financière.

Adopté à l'unanimité.	
20.31 1226716004	

Approuver un projet d'acte en vertu duquel la Ville de Montréal vend à la Société de transport de Montréal deux lots volumétriques connu sous les numéros 6 120 077 et 6 163 997 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 905 000 \$, plus les taxes applicables, nécessaires à la reconstruction de l'édicule de la station de métro Mont-Royal, situés dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE12 1644;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société de transport de Montréal, à des fins de réaménagement de son édicule de la station de métro Mont-Royal, un volume connu sous le numéro 6 120 077 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest de la rue Berri, au sud de l'avenue du Mont-Royal, d'une superficie de 792,9 mètres carrés et un volume connu sous le numéro 6 163 997 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de 6,4 mètres carrés, situé du côté est de la rue Berri, au sud de l'avenue du Mont-Royal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 905 000 \$ plus les taxes applicables, selon les termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 2- de créer une servitude de limitation de charge, selon les conditions et modalités prévues au projet d'acte de vente;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.32 1200222002	

CG22 0633

Approuver la résolution du comité exécutif (CE22 1368) décrétant l'imposition d'une réserve foncière aux fins de rue, dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1645;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la résolution du comité exécutif (CE22 1368) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de rue, sur deux parties du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'indiqué par les lettres CDEFC au plan D-1 Mont-Royal préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 31 mars 2016 sous sa minute 1671, ainsi qu'indiqué par les lettres HJKLMEDNH au plan D-2 Mont-Royal, préparé par Vincent Villeneuve, arpenteur-géomètre, le 5 octobre 2016, sous sa minute 209.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.33 1227723007

Résilier la convention de contribution avec Plongeon Québec (CG18 0116) ainsi que l'addenda (CG22 0102) venant la modifier pour la tenue d'une étape de la Série mondiale de plongeon prévue en 2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1655;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de résilier la convention de contribution financière avec Plongeon Québec pour la tenue d'une étape de la Série mondiale de plongeon prévue en 2022.

Adopté à l'unanimité. 20.34 1228475005

CG22 0635

Accorder un soutien financier de 149 003 \$ à Mutuelle des Marchés Solidaires pour la réalisation du projet « Paniers solidaires » se déroulant du 1^{er} novembre 2022 au 31 septembre 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1653;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

- 1- d'accorder un soutien financier de 149 003 \$ à Mutuelle des Marchés Solidaires pour la réalisation du projet « Paniers solidaires » se déroulant du 1^{er} novembre 2022 au 31 septembre 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.35 1229125004		
À 17 h 36,		
Il est proposé par M. Alex Norris		
appuyé par Mme Dominique Ollivier		
Et résolu :		
de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.		
Adopté à l'unanimité.		

Approuver un addenda aux conventions de contributions financières initiales entre la Ville de Montréal et le Partenariat du Quartier des spectacles ainsi que La Guilde des jeux vidéo (CG21 0362), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster la durée des projets

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1656;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder une prolongation de cinq mois à la Guilde des jeux vidéos du Québec et au Partenariat du Quartier des spectacles afin de leur permettre de réaliser leur projet de mutualisation dans leur intégralité;
- 2- d'approuver les deux projets d'addendas à cet effet;
- 3- de conserver l'imputation de cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel initial.

Adopté à l'unanimité.		
20.36 1217953003		

CG22 0637

Exercer l'année optionnelle de prolongation et autoriser une dépense additionnelle estimée à 398 868,16 \$ (contrat : 362 608,16 \$, taxes incluses + contingences : 36 260 \$, taxes incluses) pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal avec le Groupe Santé Physimed inc. (CG21 0455), pour une durée maximale de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, ou jusqu'à épuisement des fonds prévus

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1633;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

- 1- d'exercer l'année optionnelle de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 362 608,16 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal avec le Groupe Santé Physimed inc. (CG21 0455), pour une durée maximale de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, ou jusqu'à épuisement des fonds prévus;
- 2- d'autoriser une dépense de 36 260 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.37 1228548002	

Accorder un contrat à Keyrus Canada inc. pour l'acquisition de soutien et de maintenance du logiciel Qlik Sense, pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2025, avec deux options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 1 580 967,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19531 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1695;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire la firme Keyrus Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de soutien et de maintenance du logiciel Qlik Sense, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 580 967,19 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2025, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19531;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Keyrus Canada inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.38 1225035001	

CG22 0639

Approuver un projet de convention de services entre PME MTL Grand Sud-Ouest et la Ville de Montréal, afin de mettre en œuvre la stratégie de déploiement et de rayonnement du Canal Lachine 4.0, pour une durée de trois ans soit, pour les années 2022, 2023 et 2024, pour une somme de 245 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1706;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

- 1- d'accorder un soutien financier de 245 000 \$, à PME MTL Grand Sud-Ouest afin de mettre en œuvre la stratégie de déploiement et de rayonnement du Canal Lachine 4.0;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.39 1228031002		

Approuver un projet de convention de contribution de la Ville de Montréal à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et licence relativement à la contribution financière et en biens et services pour des travaux de recherche de la Chaire Industrielle en Eau Potable (CIEP), et ce, pour une période de cinq ans et un mois, du 1^{er} mai 2021 au 30 mai 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1711;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le projet de protocole d'entente de recherche entre la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal établissant les modalités relatives à la participation de la Ville aux travaux de recherche en eau potable effectués par l'École Polytechnique de Montréal, dans le cadre de la Chaire Industrielle en Eau Potable (CIEP), pour une période de cinq ans et un mois, commençant rétroactivement le 1^{er} mai 2021 et se terminant le 30 mai 2026.

Adopté à l'unanimité.	
20.40 1207100003	
À 17 h 37,	
Il est proposé par M. Alex N	Norris
appuyé par Mme Dor	minique Ollivier
Et résolu :	
de réunir, pour fins d'étude, le	es points 20.41 à 20.44 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.	

CG22 0641

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels multidisciplinaires à GHD Consultants Itée pour la conception, la préparation des plans et devis et l'assistance technique pour l'aménagement du lien de transport actif et collectif de l'ouest ainsi que d'une passerelle surplombant l'A-40 - Dépense totale de 4 450 636,69 \$, taxes incluses (contrat : 3 870 118,86 \$ + contingences : 580 517,83 \$) - Appel d'offres public 22-19375 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1708;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, GHD Consultants Itée, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis d'exécution et l'assistance technique pendant les travaux d'aménagement du lien de transport actif et collectif de l'Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 870 118,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19375;

- 3- d'autoriser une dépenses de 580 517,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de GHD Consultants Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.41 1227211018	

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Demix Agrégats, une Division de Groupe CRH Canada inc. pour la fourniture et livraison sur demande d'abrasifs d'hiver, pour une durée de 24 mois, incluant deux options de prolongation - Montant estimé de l'entente : 2 939 423,83 \$, taxes incluses (entente : 2 556 020,72 \$ + variation des quantités : 383 403,11 \$) - Appel d'offres public 22-19390 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1699;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Demix Agrégats, une Division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, des abrasifs d'hiver pour une somme maximale de 2 556 020,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19390;
- 3- d'autoriser une dépense de 383 403,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Agrégats, une Division de Groupe CRH Canada inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées Kirkland et Westmount, et ce, au rythme des besoins à combler;

Adopté à l'unanimité.		
20.42 1226987001		

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour les travaux de réhabilitation du collecteur d'égout Sainte-Catherine par chemisage, entre les rues de Bleury et Saint-Dominique - Dépense totale de 2 403 500,01 \$, taxes incluses (contrat : 2 090 000 \$ + contingences : 313 500 \$) - Appel d'offres public CP22035-191308-C (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1704;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation du collecteur d'égout Sainte-Catherine par chemisage entre les rues de Bleury et Saint-Dominique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 090 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP22035-191308-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 313 500 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.43 1227482028	

CG22 0644

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction CPB inc. pour des travaux de construction dans le futur site transitoire principal des centres d'appels 9-1-1 - Dépense totale de 15 258 341,20 \$, taxes incluses (contrat : 12 455 788,73 \$ + contingences : 2 242 041,97 \$ + incidences : 560 510,50 \$) - Appel d'offres public IMM-15837 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1705;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Construction CBP inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la démolition et la décontamination pour le futur centre d'appels transitoire principal du 9-1-1, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 455 788,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15837;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 242 041,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 560 510,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Construction CBP inc.;

6-	d'imputer cette	dépense conform	nément aux informations fina	ancières inscrites au dossi	er décisionnel.
Ad	opté à l'unanimi	té.			
00					
20.4	14 1228141003				
		_			
CG	22 0645				
Pre	endre connaiss	ance du rapport	de la Commission permar	nente sur l'examen des c	contrats
d'a IP) 1 e	ppareils de co pour répondre t 2), d'une duré	mmunication et d e aux besoins de ée de 36 mois, av	vec Bell Canada pour la de services professionnels communication de l'aggle vec deux options de prolo s incluses - Appel d'offres	s connexes (Analogique omération de la Ville de ngation de 12 mois chac	, Numérique et Montréal (Lots une - Dépense
	porte-parole d ibérations et de		Alex Norris, déclare son	intérêt et s'abstient de	participer aux
Vu	la recommanda	tion du comité exe	écutif en date du 19 octobre	2022 par sa résolution CE	E22 1700;
II e	st proposé par	Mme Dominique	Ollivier		
	appuyé par	M. Benoit Dorais	3		
Et	résolu :				
1-	de prendre cor	nnaissance du rap	port de la Commission perm	nanente sur l'examen des	contrats;
2-	2- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois par lesquelles Bell Canada, seu soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville sur demande, des services de téléphonie, d'appareils de communication et de services professionnels connexes (Analogique, Numérique et IP) pour répondre aux besoins de communication de l'agglomération de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 13 437 782,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19277 :				
	Firme	L	_ots	Montant	(taxes incluses)
	Bell Canada Bell Canada		∟ot 1 ∟ot 2		5 306 826,57 \$
	Dell Carlada	L	_Ot 2		8 130 956,17 \$
3-	de procéder à	une évaluation du	rendement de Bell Canada	,	
4-	d'imputer cette	dépense conform	nément aux informations fina	ancières inscrites au dossi	er décisionnel.
Ad	opté à l'unanimi	té.			
20.4	15 1227429001				
		_			
,					
	7 h 39,				
ll e	st proposé par	M. Alex Norris			
	appuyé par	Mme Dominique	Ollivier		
Ft	résolu ·				

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder trois contrats à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable, pour une période de 25 mois et demi, sans aucune option de prolongation - Dépense totale de 44 732 748,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19382 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1701;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu:

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Kemira Water Solutions Canada Inc, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots 1,2 et 3, pour une période de 25 mois et demi, les commandes pour la fourniture de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, pour une somme maximale de 44 732 748,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19382;

<u>Lots</u>	<u>Articles</u>	Montant (taxes incluses)
1 -4 4	Outstand a land and a second and a second and a second as a second as	,
Lot 1	Sulfate d'aluminium pour la station d'épuration des eaux usées Jean-RMarcotte	26 694 895,50 \$
Lot 2	Chlorure ferrique pour la station d'épuration des eaux usées Jean-RMarcotte	14 479 951,50 \$
Lot 3	Sulfate d'aluminium pour les usines d'eau potable	3 557 901,38 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Kemira Water Solutions Canada Inc.;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.46 1227482021	

CG22 0647

Approuver un projet d'entente entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'entretien du boulevard Pie-IX, incluant la voie réservée et les abris-SRB, à la suite de la mise en opération du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1712;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver une entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'entretien du boulevard Pie-IX, incluant la voie réservée et les abris SRB, à la suite de la mise en opération du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX).

Adopté à l'unanimité.		
20.47 1227231076		

Conclure une entente-cadre avec Fiducie Desjardins inc. pour des services de garde de valeurs pour la Ville de Montréal, pour une période de 10 ans, sans option de prolongation - Montant estimé de l'entente : 622 487,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19486 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1707;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Fiducie Desjardins inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, qui s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la garde des valeurs des portefeuilles de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 622 487,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19486;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.48 1224164002		

CG22 0649

Autoriser une dépense additionnelle de 20 264 213,88 \$, taxes incluses, pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Degrémont Itée (CG15 0163), majorant ainsi le montant total du contrat de 107 749 300,95 \$ à 128 013 514,18 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'avenant no 2 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1703;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 20 264 213,88 \$, taxes incluses, pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Degrémont Itée (CG15 0163), majorant ainsi le montant total du contrat de 107 749 300,95 \$, taxes incluses, à 128 013 514,18 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet d'avenant n° 2 au contrat 12-12107 afin de permettre principalement le paiement complet des cinq destructeurs d'ozone et six débrumiseurs supplémentaires, la prolongation de l'entreposage des équipements, l'ajustement de certains délais de livraison d'équipements, de services d'accompagnement technique, d'entretien et de garanties;
- 3- d'autoriser le directeur Traitement des eaux usées du Service de l'eau, à signer ledit avenant n° 2 pour et au nom de la Ville.
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.49 1227482026	

Autoriser le renouvellement de la convention d'exploitation avec la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal relativement au financement du déficit d'exploitation des ensembles immobiliers à loyer modique, en application de l'entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1717;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser le renouvellement de la convention d'exploitation entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Montréal et la Ville de Montréal relativement au financement du déficit d'exploitation des ensembles immobiliers à loyer modique, en application de l'entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1229531003

À 17 h 41,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.51 et 20.52 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0651

Autoriser et ratifier la conclusion du contrat entre la Ville de Montréal et l'hôtel DoubleTree par Hilton Montréal pour la location de chambres et de salles requises dans le cadre de la sécurisation de l'événement « 15^e Conférence des parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies », pour la période du 4 au 20 décembre 2022, pour une somme maximale de 237 046,26 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1724;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

- 1- d'approuver le contrat de groupe entre la Ville de Montréal et l'hôtel DoubleTree par Hilton Montréal pour la location de chambres et de salles requises dans le cadre de la sécurisation de l'événement « 15° Conférence des parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique des Nations unies », pour la période du 4 au 20 décembre 2022;
- 2- de ratifier la signature du contrat de groupe par l'inspecteur-chef Sébastien de Montigny à cet effet;
- 3- d'autoriser à cet effet une dépense maximale de 237 046,26 \$, taxes incluses;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionne
Adopté à l'unanimité.
20.51 1222610004
CG22 0652
Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Fiduciaires pour le compte Fonds de Placement immobilier Cominar, pour la période du 7 novembre au 28 décembre 202 des locaux dans l'immeuble situé au 1555, rue Carrie-Derick, d'une superficie d'environ 80 0 pieds carrés (7 432 mètres carrés), pour les besoins du Service de police de la Ville de Montré (SPVM) dans le cadre de la sécurisation de l'événement « 15° Conférence des parties (COP15) la Convention sur la diversité biologique des Nations unies », pour un loyer total de 267 604,31 taxes incluses
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1723;
Il est proposé par M. Alex Norris
appuyé par Mme Dominique Ollivier
Et résolu :
1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Fiduciaires pour le compte Fonds de placement immobilier Cominar, pour la période du 7 novembre au 28 décembre 2022, d locaux dans l'immeuble situé au 1555, rue Carrie-Derick, d'une superficie d'environ 7 432 mètr carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), moyennant un loy total de 267 604,31 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionne
Adopté à l'unanimité.
20.52 1226025012
À 17 h 42,
Il est proposé par M. Alex Norris
appuyé par Mme Dominique Ollivier
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

Approuver le transfert des obligations rattachées au Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal ainsi que celles rattachées au Régime de prestations supplémentaires des juges de la Cour municipale de Montréal au Régime de retraite de certains juges du Québec et approuver le transfert de leur administration à Retraite Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1666;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'Entente à l'égard des modalités financières du transfert du Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal au Régime de retraite de certains juges du Québec;
- 2- d'approuver le transfert des obligations rattachées au Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal (le « RRJCMM ») au Régime de retraite de certains juges du Québec (le « RRCJQ ») selon l'Entente à l'égard des modalités financières du transfert du Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal au Régime de retraite de certains juges du Québec;
- 3- de procéder au transfert de l'actif de la caisse de retraite du RRJCMM à la caisse de retraite du RRCJQ selon l'Entente à l'égard des modalités financières du transfert du Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal au Régime de retraite de certains juges du Québec;
- 4- de procéder au paiement en espèce du déficit du RRJCMM, estimé à 45 M\$ à la date du transfert, conformément à l'Entente à l'égard des modalités financières du transfert du Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal au Régime de retraite de certains juges du Québec; et
- 5- de transférer l'administration du RRJCMM à Retraite Québec, qui est l'administrateur du RRCJQ, à compter de la date du transfert.

Aux fins de la présente recommandation, le RRJCMM inclut le Régime de prestations supplémentaires des juges de la Cour municipale de Montréal.

Adopté à l'unanimité.	
30.01 1226335004	

CG22 0654

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts - agglomération, destinée à combler le manque de fonds au budget d'exploitation de la Direction de l'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, jusqu'à un total maximal de 3 500 000 \$, nécessaire pour permettre à la station d'épuration des eaux usées d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année, liées au bon déroulement des opérations

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1672;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts - agglomération, destinée à combler le manque de fonds au budget d'exploitation de la Direction de l'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, jusqu'à un total maximal de 3 500 000 \$.

Adopté à l'unanimité.	
30.02 1227482033	

Approuver le Rapport annuel d'activités relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional, pour la période du 1er avril au 31 décembre 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1725;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le Rapport annuel d'activités pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 Soutien à la compétence de développement local et régional;
- 2- de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 3- d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site Internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité.		
30.03 1218927016		

CG22 0656

Approuver le rapport d'activités mis à jour au 31 mars 2021 relatif au Fonds de développement des territoires (FDT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1726;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

- 1- d'approuver le Rapport d'activités mis à jour au 31 mars 2021 relatif au Fonds de développement des territoires (FDT);
- 2- de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 3- d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site Internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité.		
30.04 1218927015		

Autoriser un virement budgétaire de 850 000 \$ au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en provenance du budget des dépenses communes de l'agglomération de Montréal pour couvrir les dépenses non admissibles aux remboursements du gouvernement fédéral pour les phases de déploiement et de démobilisation ainsi que pour pallier aux dépenses impromptues en sécurisation relatives aux événements entourant la venue de la COP15 qui se tiendra en décembre 2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1740;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu:

d'autoriser un virement budgétaire de 850 000 \$ au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en provenance du budget des dépenses communes de l'agglomération de Montréal pour couvrir les dépenses non admissibles aux remboursements du gouvernement fédéral pour les phases de déploiement et de démobilisation ainsi que pour pallier aux dépenses impromptues en sécurisation relatives aux événements entourant la venue de la COP15 qui se tiendra en décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.	
30.05 1224974006	

CG22 0658

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (261 289 086,04 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1739;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (261 289 086,04 \$).

Adopté à l'unanimité.		
30.06 1223894003		

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public aux fins de conduites souterraines d'eau chaude glycolée dans le Complexe environnemental Saint-Michel

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public aux fins de conduites souterraines d'eau chaude glycolée dans le Complexe environnemental Saint-Michel », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1229151003	

CG22 0660

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme de subvention visant à soutenir financièrement les journaux imprimés locaux sur le territoire de l'agglomération de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subvention visant à soutenir financièrement les journaux imprimés locaux sur le territoire de l'agglomération de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1227796010	
À 17 h 44,	
Il est proposé par	M. Alex Norris
appuyé par	Mme Dominique Ollivier
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les points 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	té.

CG22 0661

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 par sa résolution CG22 0581;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 par sa résolution CG22 0581;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022, par sa résolution CE22 1480;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1224750001

Règlement RCG 22-032

CG22 0662

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes (RCG 20-033) », en vue de bonifier de 1 000 000 \$ l'enveloppe du programme, favoriser son accessibilité et sa compréhension par les entreprises visées ainsi que d'apporter certaines améliorations

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes (RCG 20-033) », en vue de bonifier de 1 000 000 \$ l'enveloppe du programme, favoriser son accessibilité et sa compréhension par les entreprises visées ainsi que d'apporter certaines améliorations à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 par sa résolution CG22 0582;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes (RCG 20-033) », en vue de bonifier de 1 000 000 \$ l'enveloppe du programme, favoriser son accessibilité et sa compréhension par les entreprises visées ainsi que d'apporter certaines améliorations à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 par sa résolution CG22 0582;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022, par sa résolution CE22 1532;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes (RCG 20-033) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1227952002

Règlement RCG 20-033-1

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 par sa résolution CG22 0583;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 par sa résolution CG22 0583;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022, par sa résolution CE22 1535;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1228018003

Règlement RCG 20-013-4

CG22 0664

Approuver les nominations de Josée Duplessis et Maxime Codère à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour un mandat de trois ans / Approuver la nomination de Caroline Ohrt à titre de deuxième vice-présidente du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1670;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

- 1- d'approuver la nomination de Josée Duplessis, en remplacement de Gideon Arthurs et de Maxime Codère en remplacement de Ravy Por, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour une durée de trois ans;
- 2- d'approuver la nomination de Caroline Ohrt à titre de deuxième vice-présidente du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, à compter du 27 octobre 2022;
- 3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.	
51.01 1228021005	

t été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy s membres du conseil pour leur précieuse collaboration es du Service du greffe, du Soutien technique et de la
a réalisation de cette séance. Elle souhaite une bonne la prochaine assemblée du conseil d'agglomération le
Emmanuel Tani-Moore GREFFIER DE LA VILLE
ssus relatés sont approuvés.